



Lettre d'informations aux familles

Chers parents,

Alors que cette nouvelle année scolaire s'achève, je vous adresse ce document afin de vous permettre de prendre connaissance des informations importantes et utiles pour préparer sereinement la rentrée à venir.

Quelques ajustements ont été apportés au règlement des services périscolaires. Je vous invite donc à prendre le temps de relire attentivement les informations contenues dans ce document, dont je souhaite rappeler l'importance pour le bon déroulement de l'accueil de vos enfants au sein de ces services.

Par ailleurs, je souhaite vous informer qu'une légère augmentation des tarifs périscolaires sera mise en place.

Cette évolution est rendue nécessaire par l'augmentation du coût des repas ainsi que des fluides. Je précise que cette adaptation a été pensée au plus juste, avec la volonté de préserver un équilibre raisonnable pour les familles tout en garantissant la qualité du service.

L'ensemble des élus et de l'équipe périscolaire se joint à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de très belles vacances, reposantes et ressourçantes.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée, le mardi 1er septembre.

Carole VINCENT
Maire



Organisation du service périscolaire

Accueil périscolaire du matin

Cette année, l'accueil du matin du 1^{er} jour de la rentrée scolaire, sera fermé.

Il n'y aura pas d'accueil.

Les autres jours, il est ouvert de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'école avec une arrivée en échelonnée selon vos besoins.

Accueil périscolaire du soir

La commune propose plusieurs modalités d'accueil après la classe, de 16h30 à 18h30 les jours scolaires, avec des départs échelonnés.

Un goûter, offert par la collectivité, est servi à tous les enfants de 16h30 à 17h00.

♦ Choix du créneau d'accueil

Chaque enfant doit être inscrit sur un seul créneau par jour.

Vous pouvez opter pour l'un des créneaux suivants :

- ❖ Soir A : accueil périscolaire de **16h30 à 17h30**
- ❖ Soir B : accueil périscolaire de **16h30 à 18h30**
- ✚ Étude A : étude surveillée de 16h30 à 17h30
- ✚ Étude B : étude surveillée suivie de l'accueil périscolaire, de 16h30 à 18h30

⚠ Il n'est pas possible de cumuler plusieurs inscriptions sur une même journée.

Étude surveillée

L'étude surveillée (17h00 à 17h30) est proposée aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

Elle correspond à un temps de travail en autonomie et ne remplace pas le suivi des devoirs à la maison.

L'inscription est limitée à deux séances par semaine.

⚠ Aucun départ d'enfant n'est autorisé entre 17h00 et 17h30, afin de garantir le bon déroulement du temps d'étude.

La restauration scolaire

Il se déroule de 11h45 à 13h45 et, est organisé en « self » (entrée et dessert) pour les enfants du CP au CM2, tandis que les plus petits bénéficient d'un service à table adapté.

Je suis heureuse de vous confirmer la poursuite de notre partenariat avec 1001 Repas, qui propose chaque jour des repas savoureux, équilibrés et préparés avec des produits de qualité, en privilégiant les circuits courts.

Sécurité des enfants

Nous rappelons que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur prise en charge par un enseignant ou un animateur.

Les parents doivent donc accompagner et récupérer leur enfant auprès d'un adulte de l'école à chaque entrée et sortie (matin et après-midi).

Inscription au périscolaire

Les inscriptions s'effectuent via votre espace famille, dans le respect des délais indiqués dans le règlement intérieur.

Nous vous remercions de votre vigilance afin de garantir une organisation optimale pour tous.

Tout retard ou absence d'inscription pourra entraîner l'application d'une pénalité.

Tarification 2026-2027

les tarifs évoluent afin de tenir compte de l'augmentation des charges et du coût de la vie, ainsi que de la revalorisation appliquée par notre prestataire 1001 Repas.

Cet ajustement nous permet de continuer à vous proposer un service de qualité.

Modalité de paiement

Le paiement s'effectue à réception de l'Avis des Sommes à Payer (ASAP), adressé par la trésorerie, par voie postale ou en ligne.

Plusieurs modes de règlement sont possibles :

- ❖ Prélèvement automatique (sur mandat avec RIB),
- ❖ Paiement en ligne via PAYFIP (<https://www.payfip.gouv.fr>),
- ❖ Autres moyens de paiement (espèces ou CB) auprès du Service de Gestion Comptable, muni de l'ASAP.

Les factures sont consultables sur votre espace famille et via l'espace « mes finances publiques » (même espace que les impôts).

En cas de difficultés, le CCAS se tient à votre disposition.

Afin d'éviter tout retard de paiement, nous vous recommandons la mise en place du prélèvement automatique.

Procédure :

Les démarches s'effectuent sur le portail famille, dans l'onglet « espace famille », rubrique « famille » :

- ❖ Sélectionner un responsable puis accéder à « Informations bancaires »,
- ❖ Choisir le prélèvement, compléter les informations et valider.

Un mandat SEPA vous sera ensuite transmis. Merci de le dater, signer et le retourner à : periscolaire@neydens.com ou via la rubrique « nous contacter » du portail famille.

Nouveaux tarifs Restauration scolaire

Tranches Quotient Familial	Tarif au 1er septembre 2026	
	Pause méridienne repas compris	PAI
Q ≤ 500	2,90€	1,76€
501 ≤ Q ≤ 900	4,12€	
901 ≤ Q ≤ 1200	5,19€	
1201 ≤ Q ≤ 1500	6,53€	
1501 ≤ Q ≤ 2000	7,69€	
2001 ≤ Q ≤ 2500	8,92€	3,52€
2501 ≤ Q ≤ 3000	9,42€	
3001 ≤ Q ≤ 3500	9,98€	4,40€
3501 ≤ Q ≤ 4000	10,54€	
Q ≥ 4001	11,10€	
Extérieur à la Commune ou absence d'avis d'imposition	11,64€	5,39€
Adulte sur place	8,61€	
Pénalité pour non inscription	20€/jour toute activité confondue	

Nouveaux tarifs accueils périscolaires matin et soir

Tranches Quotient Familial	Tarif au 1er septembre 2026 (1 heure)
Q ≤ 500	0,88€
501 ≤ Q ≤ 900	1,98€
901 ≤ Q ≤ 1200	3,15€
1201 ≤ Q ≤ 1500	4,25€
1501 ≤ Q ≤ 2000	4,80€
2001 ≤ Q ≤ 2500	5,35€
2501 ≤ Q ≤ 3000	5,90€
3001 ≤ Q ≤ 3500	5,95€
3501 ≤ Q ≤ 4000	6,04€
Q ≥ 4001	6,24€
Extérieur commune ou sans avis d'imposition	6,35€
Pénalité pour non inscription préalable	20€/jour toute activité confondue
Pénalité pour retard après 18h30	15€